



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2/Add.23
22 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la
Conférence des Nations Unies sur l'environnement et
le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 7	3
I. PRINCIPAUX OBJECTIFS	8 - 9	4
II. PROGRÈS NOTABLES RÉALISÉS DANS LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	10 - 18	4
A. Apports de capitaux privés	11 - 14	5
B. Dette extérieure	15 - 18	6
III. ÉVOLUTION PROMETTEUSE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	19 - 30	7
A. Instruments économiques internes	20 - 23	7
B. Fonds nationaux pour l'environnement	24 - 25	8
C. Investissement privé intérieur en vue du développement durable	26 - 27	8
D. Mécanismes financiers internationaux	28 - 30	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. ESPOIRS DÉCUS	31 - 39	11
A. Aide publique au développement	32 - 35	11
B. Mécanismes internationaux novateurs	36 - 39	11
V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES	40 - 44	12

Tableaux

1. Montant net total des apports de ressources aux pays en développement	14
2. Aide publique au développement accordée par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE en 1992 et 1995	15

INTRODUCTION

1. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés au chapitre 33 d'Action 21 (Ressources financières et mécanismes de financement)¹, à la lumière des décisions prises par la Commission du développement durable sur la question en 1993, 1994, 1995 et 1996, à ses première, deuxième, troisième et quatrième sessions. Le chapitre 33 d'Action 21 définit un cadre convenu pour le financement du développement durable et a trait à la mise en oeuvre de tous les autres chapitres d'Action 21.

2. Action 21 dispose qu'en règle générale, le financement de son exécution proviendra des secteurs public et privé des pays en question. Cependant, il situe clairement le financement du développement durable dans le contexte économique mondial en indiquant que les pays en développement auront besoin d'importantes ressources, nouvelles et supplémentaires, pour l'exécution de programmes de développement durable et que l'aide publique au développement devrait être une importante source de financement extérieur pour ces pays, en particulier les pays les moins avancés.

3. Il est intéressant de constater que la plus importante source de financement extérieur pour les pays en développement depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) a été le capital privé, en particulier dans les pays d'Amérique latine et d'Asie qui appliquent des stratégies prospectives et des politiques macro-économiques judicieuses. Néanmoins, dans leurs conclusions et recommandations, les experts internationaux n'ont cessé de souligner que si les apports privés sont nécessaires à la réalisation du développement durable, ils ne sont pas suffisants car, d'une part, la plupart des pays les plus pauvres n'obtiennent pas beaucoup de capitaux privés et, d'autre part, le développement durable exige certains types d'investissements sociaux et écologiques qui n'attirent pas les capitaux privés.

4. Trois principaux faits nouveaux ont caractérisé les apports de ressources publiques aux pays en développement depuis la CNUED : premièrement, une baisse de l'APD en valeur absolue et en proportion du produit national brut des donateurs qui, à 0,27 % en 1995 était très en deça de l'objectif de 0,7 % réaffirmé dans Action 21; deuxièmement, le succès de nombreux programmes d'allégement de la dette qui ont amélioré les indicateurs de la dette de nombreux pays en développement ou ralenti leur détérioration (bien que des efforts supplémentaires soient toujours nécessaires en Afrique subsaharienne et dans d'autres pays pauvres très endettés); et troisièmement, une réorientation du financement public du développement en faveur du secteur social et de l'environnement (voir tableau 2).

5. En ce qui concerne les moyens novateurs de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires, certains ont déjà été mis en oeuvre. Bien qu'ils n'aient permis à ce jour de mobiliser que des montants modestes, ils n'en représentent pas moins une source de financement prometteuse. Au niveau national, les plus importants ont été les instruments économiques tels que les redevances de pollution, les impôts, la réduction des subventions et les permis d'émission négociables. Au niveau international, des progrès encourageants ont été réalisés par les programmes d'exécution conjointe et les fonds

internationaux et nationaux pour l'environnement, qui ont commencé à attirer des ressources financières extérieures.

6. En matière de financement, les travaux de la Commission dans le cadre de la suite donnée à la CNUED ont bénéficié des travaux effectués par les institutions de Bretton Woods, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organismes internationaux. En outre, les trois réunions d'experts sur le financement d'Action 21 tenues à Kuala Lumpur en 1994, à Glen Cove (New York) en 1995 et à Manille en 1996, qui étaient parrainées par divers donateurs, ont apporté des contributions utiles. Une quatrième réunion a été organisée à Santiago en janvier 1997, sous le parrainage des Gouvernements chilien et néerlandais.

7. Les sections I à IV ci-dessous présentent une évaluation plus détaillée des résultats obtenus par les mécanismes de financement depuis 1992; on analyse les progrès accomplis, les tendances prometteuses et les espoirs déçus.

I. PRINCIPAUX OBJECTIFS

8. Les principaux objectifs du chapitre 33 d'Action 21 sont les suivants : a) définir les mesures à prendre pour ce qui est des ressources et mécanismes financiers pour l'exécution d'Action 21; b) fournir des ressources financières, nouvelles et supplémentaires, dont le niveau devrait être à la fois élevé et prévisible; et c) exploiter pleinement et améliorer constamment les mécanismes de financement devant servir à l'exécution d'Action 21.

9. Action 21 constate qu'en règle générale, les secteurs public et privé du pays concerné devraient fournir l'essentiel des ressources nécessaires au financement du développement durable. Cependant, l'APD devrait constituer une importante source de financement extérieur pour les pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés et autres pays en développement à faible revenu. Les participants à la CNUED ont réaffirmé que les pays développés doivent consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD. L'allégement de la dette des pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire était également une préoccupation clairement exprimée dans Action 21 qui recommandait l'adoption de mesures à cette fin. Le chapitre 33 préconisait également l'application de politiques visant à accroître les investissements directs étrangers. En outre, la CNUED a suscité des espoirs quant à la contribution de mécanismes financiers novateurs à la mobilisation de ressources financières nouvelles et supplémentaires.

II. PROGRÈS NOTABLES RÉALISÉS DANS LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. Les deux principaux faits nouveaux intervenus depuis la CNUED concernant le financement du développement durable sont l'augmentation massive et inespérée des apports de capitaux privés aux pays en développement et les progrès notables du désendettement des pays en développement.

A. Apports de capitaux privés

11. Les apports de capitaux privés, à l'exclusion des crédits à l'exportation, consentis aux pays en développement par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE de 1993 à 1995 ont été en moyenne d'environ 126 milliards de dollars par an (soit environ 62 % du montant total des apports de ressources nets des membres du CAD aux pays en développement) contre 60 milliards de dollars par an de 1990 à 1992 (ce qui représentait 45 % du montant total des flux de ressources provenant des pays du CAD)². Qui plus est, l'investissement direct étranger réalisé par les membres du CAD, un type d'investissement plus stable et plus fiable que les investissements de portefeuille et les prêts à long terme consentis par les banques internationales, a augmenté, passant d'un montant annuel moyen de 25 milliards de dollars (soit environ 19 % de l'ensemble des apports nets de ressources) pendant la période 1990-1992 à 47 milliards de dollars (soit environ 23 % de l'ensemble des apports) pendant la période 1993-1995 (voir tableau 1). En termes réels, le montant total des apports de capitaux privés et de l'investissement direct étranger a presque doublé entre 1992 et 1995.

12. Les pays en développement se sont inquiétés du fait que les apports de capitaux privés, en particulier les portefeuilles d'investissement, soient très fluctuants, ce qui menace la stabilité des taux de change. Reconnaisant qu'en règle générale les marchés pourraient susciter d'amples mouvements de capitaux extérieurs si les résultats économiques attendus sur le plan intérieur changent, le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, à sa réunion de 1995, a renforcé les moyens permettant au Fonds de suivre les politiques économiques des États membres et de rendre plus transparentes les politiques nationales en fournissant les données à temps et de manière plus appropriée. Le FMI a également nettement accru sa capacité de fournir d'urgence à un pays des fonds en cas de menace d'effondrement de sa monnaie. À sa quatrième session, la Commission a recommandé la réalisation d'études approfondies sur la question.

13. Les pays en développement sont inquiets de la concentration des apports de capitaux privés dans quelques pays en développement seulement (12 pays ont bénéficié d'environ 80 % du montant total des apports de capitaux privés et de trois quarts de l'investissement direct étranger en faveur des pays en développement pendant la première moitié des années 90), essentiellement des pays à revenu intermédiaire d'Asie (qui ont absorbé environ les deux tiers du surcroît d'apports privés) et d'Amérique latine qui ont adopté des stratégies prospectives et des politiques macro-économiques judicieuses.

14. On peut dire que si l'on mesure ces flux par rapport au PNB des pays en développement, les apports privés et l'investissement direct étranger ont été plus régulièrement répartis que les montants ne l'indiquent. En fait, le rapport moyen investissement direct étranger/PNB a augmenté pour toutes les régions en développement depuis 1990. Néanmoins, une analyse de ces chiffres pour tous les pays indique que le rapport investissement direct étranger/PNB des pays les plus pauvres représente toujours moins de la moitié de celui des pays en développement à revenu intermédiaire.

B. Dettes extérieures

15. L'une des raisons les plus importantes pour lesquelles les pays les plus pauvres n'attirent pas les capitaux privés est le niveau élevé de leur dette extérieure par rapport à leur capacité d'exportation. Le niveau élevé des obligations au titre de la dette a un effet négatif sur l'investissement intérieur, y compris l'investissement nécessaire pour attirer les capitaux privés.

16. Le rapport dettes/exportations – le principal indicateur de la solvabilité d'un pays – de la plupart des pays en développement à revenu intermédiaire s'est considérablement amélioré dans les années 90³. Les problèmes d'endettement qu'ont connus les pays en développement à revenu intermédiaire dans les années 80 ont été surmontés grâce à l'effet combiné de politiques économiques intérieures judicieuses, de la libéralisation du commerce international et des mouvements de capitaux, du rééchelonnement de la dette extérieure bilatérale et de l'introduction de nouveaux instruments tels que les bons Brady et les programmes de conversion de la dette (dont les conversions de la dette en prises de participation ont assurément connu le plus de succès, en particulier en Amérique latine jusqu'en 1994). Toutefois, la charge de la dette des pays à faible revenu lourdement endettés ne s'est pas allégée ces dernières années. En fait, ces pays ne se sont acquittés que de 39 % de leurs obligations au titre du service de la dette en 1994 et les rapports moyens du service de leur dette devraient plus que doubler entre 1994 et 1997⁴. Il va sans dire que cette charge a entravé et continuera d'entraver leur développement. En fait, la Commission a maintes fois estimé que le problème de la dette extérieure des pays à faible revenu compromettrait le développement durable et a recommandé l'adoption d'une démarche plus cohérente et plus stable pour aider ces pays (voir E/CN.17/1996/38).

17. Ces dernières années, on a cherché sans relâche des solutions à cette question. Les donateurs bilatéraux, en particulier le Club de Paris, ont graduellement consenti à des rééchelonnements et des allègements de la dette qui pourraient dans certains cas permettre de réduire à terme certains types de dettes de 80 %. Le Fonds de désendettement de l'Association internationale de développement a également aidé notablement à réduire la dette commerciale des pays les plus pauvres, grâce à des rachats. Ces initiatives ont permis de stabiliser, voire de réduire dans certains cas, l'encours de la dette des pays concernés et contribué ainsi à réduire le taux de croissance du rapport dettes/exportations. Toutefois, ce rapport demeure trop élevé et continue d'augmenter. L'une des raisons de la détérioration de la situation malgré l'allègement de la dette est le fait qu'il ne portait que sur quelques aspects de la question, l'importance du problème de la dette multilatérale n'étant pas résolue.

18. Dans ce contexte, l'initiative du Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI et du Comité du développement du FMI qui, à leur réunion d'avril 1996, ont proposé un nouveau cadre d'action pour résoudre les problèmes de la dette des pays pauvres lourdement endettés est un tournant décisif car elle se fonde sur une approche globale selon laquelle tous les principaux

créanciers, bilatéraux et multilatéraux, d'un pays donné devraient coopérer et coordonner leurs contributions à l'allègement de sa dette. Cette initiative, qui porte sur la dette extérieure de 41 des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés, sera mise en oeuvre sous réserve de l'adoption de politiques économiques nationales judicieuses⁵. Le coût total est estimé à entre 5,6 milliards et 7,7 milliards de dollars (en fonction notamment du niveau des exportations des pays débiteurs), et serait divisé entre les créanciers multilatéraux (57 %), bilatéraux (41 %) et privés (2 %). L'allègement échelonné de la dette consenti par les créanciers bilatéraux et privés devrait être complété par un allègement conséquent de la dette multilatérale afin de ramener l'endettement des pays à un niveau acceptable.

III. ÉVOLUTION PROMETTEUSE DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

19. Les ressources publiques étant rares à l'heure actuelle, il convient de mobiliser des ressources financières supplémentaires grâce à un plus large recours aux instruments économiques (réformes fiscales générales, taxes écologiques, réduction des subventions et systèmes de permis négociables), à une participation accrue du secteur privé, aux fonds nationaux pour l'environnement et à des mécanismes financiers internationaux novateurs. Il faudrait en outre que les organisations internationales affectent plus de ressources à la réalisation des objectifs de développement durable.

A. Instruments économiques internes

20. Les instruments économiques internes peuvent contribuer au financement du développement durable de deux manières : comme une incitation à réduire les activités préjudiciables à l'environnement et comme source de revenus pour les programmes de développement durable. Toutefois, le produit des instruments économiques de protection de l'environnement appliqués à ce jour est parfois rendu à l'industrie pour financer les investissements écologiques et utilisé parfois pour réduire d'autres impôts, ce qui donne un effet nul sur les recettes.

21. En principe, les instruments économiques pourraient être des instruments efficaces et utiles de financement du développement durable. Cependant, en pratique, leur mise en oeuvre a été limitée du fait d'importants obstacles politiques et administratifs, dont les plus notables sont leurs effets induits sur la répartition des revenus et la compétitivité, la nécessité d'une infrastructure administrative bien développée et la méconnaissance de leurs conséquences économiques, sociales et écologiques. Toutefois, ces mécanismes sont de plus en plus utilisés dans les pays de l'OCDE ainsi que dans certains pays en développement et dans des pays à économie en transition.

22. À titre d'exemple, on peut citer les réformes de la fiscalité comportant de nouveaux impôts sur les combustibles fossiles compensés par un allègement de l'impôt sur le revenu et de la taxe générale sur l'énergie en Norvège, au Danemark et en Suède; les taxes écologiques internes telles que les impôts sur le carbone en Finlande et aux Pays-Bas; les impôts sur les émissions et rejets

dans l'air et l'eau, appliqués dans plusieurs pays d'Europe orientale et d'Asie; les impôts sur les pesticides et les engrais dans plusieurs pays de l'OCDE; la réduction des subventions, notamment des subventions aux activités agricoles et de production de charbon préjudiciables à l'environnement, en vigueur dans plusieurs pays de l'OCDE; et les permis négociables tels que le système de permis négociables d'émission de dioxyde de soufre aux États-Unis d'Amérique et les quotas de pêche cessibles en Islande et en Nouvelle-Zélande.

23. En ce qui concerne les pays de l'OCDE, les études faites ont montré que : premièrement, les instruments économiques influent sur le comportement des pollueurs et des utilisateurs dans le sens voulu; deuxièmement, en règle générale, on peut atténuer les effets indésirables des instruments économiques en ayant recours à d'autres moyens d'action; et troisièmement, les systèmes de répartition peuvent contribuer à protéger les industries d'une perte éventuelle de compétitivité internationale qui résulterait de l'application d'instruments économiques.

B. Fonds nationaux pour l'environnement

24. Les fonds pour l'environnement sont des mécanismes de financement novateurs permettant de mettre en commun les recettes provenant de différentes sources (impôts et droits réservés, subventions ou prêts à des conditions avantageuses, remise de dettes en échange de programmes de protection de la nature, intérêts sur une dotation, etc.) afin d'assurer le financement à long terme de la préservation de l'environnement. Le nombre croissant de ces mécanismes dans les pays développés ainsi que dans les pays en développement et les pays à économie en transition qui les ont adoptés témoigne de leur succès⁶.

25. Ces mécanismes ont pour avantages d'être une source relativement stable de financement; d'attirer des ressources financières de diverses sources, y compris de sources extérieures; de faire bénéficier de connaissances techniques acquises en matière de définition et de gestion des projets d'environnement aux niveaux national ou local; et de permettre aux communautés locales et aux organisations non gouvernementales de renforcer leurs capacités. Cependant, ils ne tiennent pas toujours compte des préoccupations sociales et économiques de vaste portée, occasionnant des frais administratifs relativement élevés et pourraient ne pas toujours offrir les garanties juridiques et financières exigées par les donateurs.

C. Investissement privé intérieur en vue du développement durable

26. L'investissement privé peut stimuler la croissance économique tout en ayant des effets sociaux ou écologiques positifs. Il peut par exemple viser la production rationnelle d'énergie, la distribution et le traitement de l'eau, les sources d'énergie renouvelables, la gestion des déchets et l'application de techniques rentables et propres.

27. À cet égard, la Commission a maintes fois rappelé aux gouvernements les conditions nécessaires à la réalisation d'investissements privés soutenus, notamment l'adoption de politiques économiques, juridiques et environnementales

qui soient claires, crédibles et stables. En outre, la protection de la propriété et l'accès du secteur privé au financement revêtent une grande importance. La libéralisation des marchés financiers intérieurs, la promotion du cofinancement et des fonds de capital-risque, les systèmes de construction-exploitation-transfert pour le financement des projets d'équipement et la privatisation des services publics de distribution peuvent favoriser l'accès au financement.

D. Mécanismes financiers internationaux

28. Certains modèles de mécanismes financiers internationaux ont donné de bons résultats, notamment les programmes d'exécution conjointe (par exemple, la phase pilote pour les activités exécutées conjointement, mise en place par la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques à sa première réunion) et les fonds internationaux pour l'environnement (par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal), qui ont transféré des ressources des pays développés vers les pays en développement en vue d'investissements de développement durable tendant à assurer la protection de l'environnement à l'échelle mondiale.

29. Après l'exécution de la phase pilote, les ressources du FEM ont été reconstituées à concurrence de 2 milliards de dollars en 1994⁷. Les programmes d'exécution conjointe ont été considérablement élargis : le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques a informé la Conférence des parties à la Convention à sa deuxième session que 32 activités étaient en cours ou envisagées dans le monde entier⁸. Cependant, le FEM et les programmes d'activités entreprises conjointement demeurent modestes étant donné les ressources extérieures nécessaires pour la mise en oeuvre des composantes mondiales d'Action 21.

30. On pourrait inciter davantage les pays développés à participer aux programmes d'exécution conjointe en définissant des engagements contraignants quant aux objectifs de réduction des émissions aux niveaux mondial et national (ce qui fait défaut dans la phase pilote actuelle des activités entreprises conjointement au titre de la Convention-cadre, qui doivent être examinées à la fin de la décennie). Il faudrait envisager de reconstituer les ressources des fonds internationaux pour l'environnement. À cet égard, la négociation en 1997 d'une nouvelle reconstitution des ressources du FEM pour une période de trois ans revêt une importance particulière. Aussi bien les programmes d'exécution conjointe que les fonds internationaux pour l'environnement recherchent une plus grande participation des organisations non gouvernementales et des investisseurs du secteur privé aux opérations en cours et à venir. Le FEM et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal illustrent bien comment des fonds publics peuvent susciter un apport de ressources privées.

La Banque mondiale et le financement du développement durable

Depuis la CNUED, la Banque mondiale a souscrit au concept de développement durable et intègre équitablement les préoccupations sociales et écologiques dans ses opérations de prêt. Deux faits prometteurs confirment cette tendance^a : d'une part, l'intérêt accru que la Banque mondiale porte aux effets écologiques et sociaux de ses projets dans les pays en développement et, d'autre part, les dixième et onzième reconstitutions des ressources de son guichet de prêts bonifiés, l'Association internationale de développement (IDA).

S'agissant des préoccupations environnementales et sociales de la Banque, alors qu'elle ne disposait avant la CNUED que d'un modeste portefeuille pour les questions d'environnement, son portefeuille de prêts destinés aux projets relatifs à l'environnement a atteint un montant de 10 milliards de dollars en 1995 (137 projets dans 62 pays) et de 12 milliards de dollars en 1996 (153 projets dans 68 pays). Ainsi, environ 36 % des prêts consentis par la Banque depuis la CNUED concernaient l'environnement ou avaient une incidence positive sur l'environnement. En outre, en 1995, la Banque a commencé à établir un compte écologique pour les 87 milliards de dollars de prêts qu'elle a accordés ces quatre dernières années (1993-1996). Elle a également participé activement à la gestion du FEM et du Fonds multilatéral au Protocole de Montréal et a commencé à intégrer des évaluations écologiques et sociales dans les projets qu'elle finance.

Les principaux défis que la Banque mondiale doit relever en matière de développement durable à l'avenir consistent à compléter les évaluations de l'environnement de chaque projet par un volet sectoriel et régional, accorder plus d'importance aux évaluations sociales dans ses projets, accroître la participation du secteur privé aux projets de développement durable et améliorer les informations concernant les tendances mondiales en matière d'environnement.

Depuis la CNUED, des accords ont été conclus pour les dixième et onzième reconstitutions des ressources de l'IDA. L'accord relatif à la onzième reconstitution a été conclu en mars 1996 après des négociations difficiles. Cet engagement, ainsi que les autres ressources de l'IDA (provenant du report de la dixième reconstitution de l'IDA, des remboursements de pays et des contributions propres de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement), permettra à l'IDA de financer un programme d'un montant de 14,5 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) au cours des trois prochaines années, ce qui représente 6 % de moins que les prévisions des ressources nécessaires et est également inférieur aux 16 milliards de dollars de DTS dont dispose l'IDA^b.

^a Mainstreaming the Environment, numéros de 1995, et Intégrer l'environnement, décembre 1996.

^b Voir Coopération pour le développement, rapport de 1996 (Paris, OCDE).

IV. ESPOIRS DÉÇUS

31. C'est essentiellement en matière d'aide publique au développement et de fiscalité internationale que les espoirs ont été déçus.

A. Aide publique au développement

32. En moyenne, l'APD fournie pendant la période 1993-1995 était inférieure à celle fournie pendant la période 1990-1992 tant en montants absolus qu'en proportion du PNB (à un taux moyen de 0,29 % du PNB entre 1993 et 1995, l'APD avait enregistré son niveau le plus bas en plusieurs décennies)⁹. Seulement quatre pays ont atteint l'objectif fixé dans l'Action 21, à savoir 0,7 % du PNB du pays donateur : Danemark, Suède, Norvège et Pays-Bas (voir tableau 2). Aux prix et taux de change de 1994, l'APD a baissé de 9 % entre 1990 et 1995 (voir tableau 1).

33. Le niveau décevant de l'APD touche particulièrement les pays en développement les plus pauvres (l'APD consentie en moyenne aux pays les moins avancés est tombée à moins de 0,10 % du PNB des donateurs pendant la première moitié des années 90, ce qui est très en deçà de l'objectif de 0,15 % fixé dans le Programme d'action des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés); les PMA, en effet, n'ont guère accès aux autres sources de financement extérieur.

34. Le faible niveau de l'APD accordée du début au milieu des années 90 tient notamment à l'austérité budgétaire qui règne dans les pays donateurs, aux mauvais résultats enregistrés par les bénéficiaires et au fait que certains pays donateurs estiment que les capitaux privés peuvent, dans une certaine mesure, remplacer l'APD.

35. À sa troisième session, la Commission a proposé des moyens de rendre plus efficace l'APD en élaborant des stratégies nationales de développement durable avec la participation de toutes les parties intéressées, en utilisant l'APD pour attirer des ressources intérieures et extérieures supplémentaires grâce à des initiatives telles que le cofinancement, les coentreprises, la couverture du risque souverain et les fonds de capital-risque, et en encourageant l'opinion publique et la classe politique des pays donateurs à relever les niveaux de l'APD.

B. Mécanismes internationaux novateurs

36. Habituellement, les gouvernements sont peu disposés ou répuugnent à céder aux organismes internationaux leur souveraineté en matière fiscale. En conséquence, l'examen des projets de taxes internationales telles que la taxe internationale sur les transports aériens, le projet Tobin ou le projet de taxe internationale sur le carbone, n'a guère progressé.

37. La Commission a axé ses discussions sur le projet de taxe internationale sur les transports aériens et de taxe Tobin. Si l'on s'accorde à reconnaître que ces deux taxes pourraient être une importante source de revenu, la volonté

politique nécessaire pour aller au-delà de l'examen des détails techniques fait actuellement défaut.

38. S'agissant des permis d'émission négociables internationaux, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a réalisé de vastes recherches sur la conception et l'exécution d'un programme international relatif aux permis d'émission négociables de gaz à effet de serre¹⁰ et coopère actuellement avec le Conseil de la terre à la mise en place d'un marché expérimental des permis d'émission.

39. À sa session de fond de 1996, le Conseil économique et social a examiné de nouvelles idées pour mobiliser des ressources financières pour le développement économique et a conclu que davantage de recherches étaient nécessaires sur la question.

V. NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRE

40. La Commission a examiné la question du financement de la mise en oeuvre des engagements de la CNUED en adoptant une approche globale et équilibrée axée sur les nouvelles sources extérieures et intérieures de financement. Malgré les progrès notables réalisés dans l'examen du financement du développement durable aux échelons national et international, il faudra effectuer davantage de recherches appliquées sur les options possibles afin de maintenir l'élan acquis et de s'attaquer à plusieurs questions non résolues.

41. Les plus importantes sont par exemple, le non-respect des engagements pris à la CNUED concernant l'APD et la crise de l'aide au développement en général. Parmi les autres questions liées au financement extérieur, on peut citer le problème non résolu de la dette de certains pays en développement et le lien complexe existant entre l'investissement direct étranger et le développement durable.

42. En ce qui concerne la mobilisation de ressources intérieures pour le développement durable, on pourrait envisager un plus large éventail d'instruments et de mécanismes et examiner les réformes à entreprendre dans des domaines tels que les dépenses publiques (subventions, dépenses militaires et dépenses publiques non productives). Par ailleurs, il faudrait définir les mesures à prendre pour réorienter les ressources financières grâce à des réformes macro-économiques et structurelles. En outre, il importera de plus en plus d'examiner les moyens d'une plus grande participation du secteur privé au financement du développement durable.

43. S'agissant des mécanismes novateurs, au niveau national, il importera au plus haut point de promouvoir les taxes et redevances environnementales et de tirer les enseignements des expériences menées dans les pays qui sont bien avancés à cet égard. Au niveau international, il faut un débat sur les obstacles de nature politique et un examen plus approfondi des problèmes techniques.

44. Les exemples ci-dessus de questions non résolues dans le débat concernant le financement du développement durable indiquent, dans une certaine mesure, les actions qu'il faudra mener aux niveaux national et international. Une quatrième

réunion d'experts sur le financement d'Action 21 devait se tenir à Santiago du 8 au 10 janvier 1997 pour analyser la situation et définir des moyens d'action.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Les informations relatives aux pays membres du CAD figurant dans cette section proviennent de Coopération pour le développement, rapports 1994 et 1996 (OCDE, Paris) et celles relatives aux pays qui ne sont pas membres du CAD de World Debt Tables, 1996 (Banque mondiale, Washington). Il importe de préciser que les chiffres du CAD ne comprennent pas les investissements de portefeuille ni tous les capitaux fournis aux pays en développement par des pays non membres du CAD (essentiellement d'autres pays en développement de la même région). Le montant total augmenterait considérablement si on y ajoutait les capitaux provenant des pays non membres du CAD pendant la période 1993-1995. Le montant total des apports de capitaux privés aux pays en développement pour la période 1993-1995 augmenterait d'environ 20 % et l'investissement direct étranger d'environ 60 %.

³ Sauf indication contraire, les informations contenues dans cette section sont empruntées aux World Debt Tables, 1996 (Banque mondiale, Washington).

⁴ Voir Coopération pour le développement, rapport de 1996 (OCDE, Paris).

⁵ Voir "Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés", brochure de la Banque mondiale, novembre 1996.

⁶ Voir "Environmental funds for sustainable development", actes d'un séminaire à l'intention de membres intéressés du Groupe de travail de l'OCDE/CAD sur l'aide au développement et l'environnement (Paris, avril 1995).

⁷ Voir Fonds pour l'environnement mondial, rapport annuel 1995 (Washington), pour des informations plus détaillées.

⁸ Voir Joint Implementation Quartely (Groningen, JIN Foundation), septembre 1996.

⁹ Les informations contenues dans cette section proviennent de Coopération pour le développement, rapports 1994 et 1996 (OCDE, Paris).

¹⁰ Voir F. Joshua, "Design and implementation of pilot system for greenhouse gas emission trading: lessons from UNCTAD's GHC research and development project", document présenté à la Conférence sur les initiatives d'investissements et d'échanges internationaux concernant le carbone et le soufre, Londres, Royal Institute of International Affairs, 5 et 6 décembre 1996.

Tableau 1

Montant total net des apports de ressources aux pays en développement

Types d'apport	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1990	1994	1995
	(En milliards de dollars courants)						(Pourcentage du total)		
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT	69,8	69,7	69,8	70,1	71,6	69,4	52,3	33,3	29,0
1. Aide publique au développement ^a	52,9	58,6	58,9	56,4	60,5	60,1	41,9	28,1	25,1
Apports bilatéraux	39,4	42,4	41,4	39,6	41,3	40,6	31,2	19,2	16,9
Apports multilatéraux	13,5	16,2	17,5	16,8	19,2	19,5	13,4	8,9	8,1
2. Autres apports	16,9	11,1	10,9	13,7	11,1	9,3	10,4	5,1	3,8
Apports bilatéraux	6,7	4,4	7,4	6,4	7,5	5,0	5,3	3,5	2,1
Apports multilatéraux	10,2	6,7	3,5	7,3	3,6	4,3	8,1	1,7	1,8
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	4,7	1,8	1,3	-0,6	9,3	11,0	3,7	4,3	4,6
Court terme	4,5	-0,8	0,5	-1,5	0,2	0,8	3,6	0,1	0,1
III. APPORTS DE CAPITAUX PRIVÉS	51,8	50,8	76,8	86,4	134,1	158,9	41,0	62,3	66,4
1. Investissement direct (CAD)	26,4	22,6	27,3	38,6	48,5	53,6	21,0	22,5	22,4
Centres financiers offshore	7,1	6,5	9,5	9,5	9,1	9,0	5,6	4,2	3,7
2. Prêts bancaires internationaux ^b	15,0	11,0	31,0	9,0	42,6	70,0	11,9	19,8	29,2
Court terme	7,0	12,0	25,0	7,0	44,0	50,0	5,5	20,5	20,9
3. Prêts obligataires	0,9	6,5	11,1	9,0	29,0	19,3	0,1	13,5	8,1
4. Autres apports privés ^c	4,4	5,3	1,4	4,0	8,0	10,0	0,3	3,7	4,2
5. Dons d'organisations non gouvernementales	5,1	5,4	6,0	5,8	6,0	6,0	4,0	2,8	2,5
APPORTS NETS DE RESSOURCES TOTALES (I+II+III)	126,3	122,3	147,8	155,9	215,0	239,3	100,0	100,0	100,0
Pour mémoire									
Crédits nets du FMI	-2,2	1,0	-0,3	-0,8	-0,5	13,1			
Opérations sur actifs enregistrées par les PMA, montant net	-23,6	47,2	6,9	-26,2	-20,1	—			
Intérêts et dividendes versés par les PMA, montant brut	-95,4	-91,1	-92,6	-95,5	-90,7	—			
Dons du secteur public, total	39,4	45,4	44,9	43,4	45,5	46,8			
Montant total des apports entre PMA (APD) ^d	6,0	2,7	0,9	1,1	0,9	0,6			
Aux prix et taux d'échange de 1994									
Apports nets de ressources totales	141,4	132,2	150,8	162,5	215,0	218,5			
Financement public total du développement	78,1	75,4	71,2	73,1	71,6	63,4			
Montant total d'APD reçu	59,2	63,4	60,1	58,8	60,5	54,9			
Montant total d'APD du CAD ^e	59,3	61,3	62,1	58,9	59,2	53,6			

Source : Rapport 1990 du Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE, tableau III.1.

^a Hors annulation des dettes non issues de l'APD pour les années 1990 à 1992.

^b Hors prêts obligataires des banques (ligne III.3) et crédits financiers garantis (inclus à la ligne II).

^c Les membres du CAD n'ont fourni aucune donnée sur leurs investissements de portefeuille.

^d Non pris en compte dans le montant total net des apports de ressources.

^e Ressources bilatérales et multilatérales.

Tableau 2

Aide publique au développement accordée par les pays membres
du Comité d'aide au développement de l'OCDE en 1992 et 1995

	1995	1992	1995	1992	1995/1992
	(Pourcentage du PNB)		(Millions de dollars)		(Millions de dollars)
I. En 1995, quatre pays ont atteint l'objectif de 0,7 % du PNB fixé par l'ONU					
Danemark	0,96	1,02	1 623	1 392	231
Norvège ^a	0,87	1,16	1 244	1 273	-29
Pays-Bas	0,81	0,86	3 226	2 753	473
Suède	0,77	1,03	1 704	2 460	-756
II. Cinq autres pays ont atteint 0,35 %					
France	0,55	0,63	8 443	8 270	173
Canada	0,38	0,46	2 067	2 515	-448
Belgique	0,38	0,39	1 034	870	164
Luxembourg	0,36	0,26	65	38	27
Australie	0,36	0,37	1 194	1 015	179
III. Dix pays se situent entre 0,20 % et 0,34 %					
Suisse	0,34	0,45	1 084	1 139	-55
Autriche	0,33	0,30	767	556	2 111
Finlande	0,32	0,64	388	644	-256
Allemagne	0,31	0,39	7 524	7 583	-59
Irlande	0,29	0,16	153	69	84
Royaume-Uni	0,28	0,31	3 157	3 243	-86
Japon	0,28	0,30	14 489	11 151	3 338
Portugal	0,27	0,36	271	302	-31
Espagne	0,24	0,27	1 348	1 518	-170
Nouvelle-Zélande	0,23	0,26	123	97	26
IV. Deux pays ont enregistré un chiffre inférieur à 0,20 %					
Italie	0,15	0,34	1 623	4 122	-2 499
États-Unis	0,10	0,20	7 367	11 709	-4 342
Ensemble des pays du CAD	0,27	0,33	58 894	60 850	-1 956

Source : Rapports 1994 et 1996 du Président du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

^a Le rapport APD/PNB de la Norvège a été sensiblement revu à la baisse du fait de l'adoption du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et d'une mise à jour générale de ses comptes. La Norvège est le premier pays à appliquer le nouveau système.
